

VENIR AU PARC D'ACTIVITÉS DE LA FORÊT LE BIGNON

GRAND LIEU
to Work

TRANSPORT À LA DEMANDE

Ce service complète l'offre de transport du Réseau Aléop' pour les déplacements sur Grand Lieu Communauté et Sud Retz Atlantique. Le principe : un véhicule passe vous chercher sur un point d'arrêt « Transport à la demande » et vous dépose à l'arrêt de votre choix (arrêt de car, bourg, gare...). Deux arrêts TAD sont localisés sur le parc d'activités de La Forêt.

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 19h (sauf les jours fériés).
Comment réserver ?

- La première fois, s'inscrire en appelant Allo Aléop au 09 69 39 14 14
- Réserver son trajet au maximum la veille du trajet à 16h
- Tarif : 2.90€ par trajet



[Plus d'informations sur le site Aléop](#)

COVOITURAGE



Pour partager son trajet quotidien avec un passager ou un conducteur, vous pouvez vous rendre sur la plateforme de covoiturage de votre choix. Deux parkings dédiés au covoiturage sont placés aux entrées du parc d'activités : 1 au nord et 1 autre au sud.

VÉLO







Un vélo-parc est situé sur l'aire de co-voiturage de la Cour Neuve avec 2 places en box fermé. Pour les utiliser, abonnez-vous gratuitement auprès de Nantes Métropole : <https://velo.naolib.fr/>

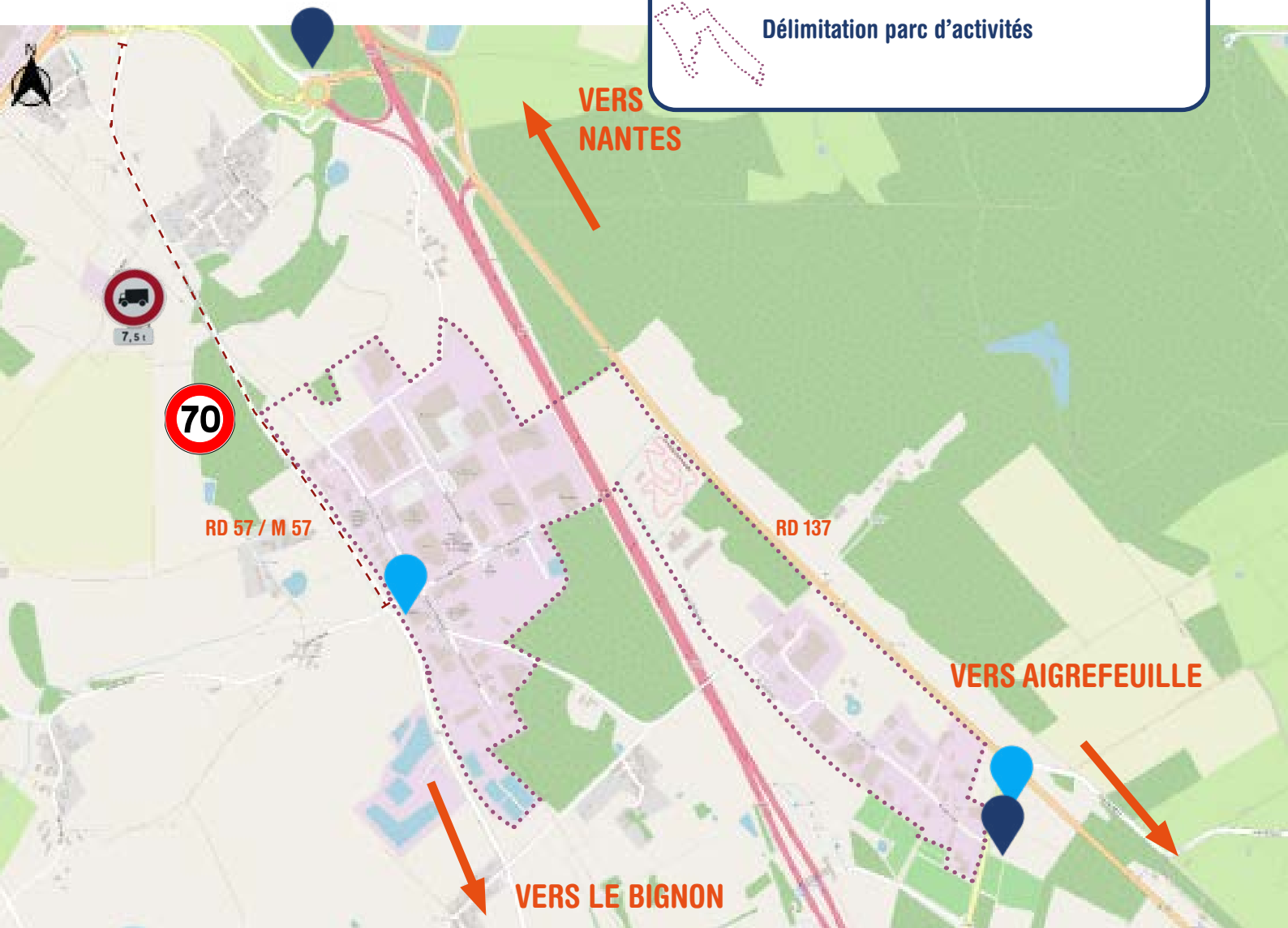
VENIR EN SÉCURITÉ AU PARC



Quel que soit votre véhicule, pour accéder en toute sécurité au parc d'activités de La Forêt, il est fortement recommandé de passer par la **RD137** (route d'Aigrefeuille sur Maine). Pour rappel, la M57 / RD57 qui relie le rond-point du Taillis aux Sorinières au parc d'activités de La Forêt est interdite aux poids lourds en transit de plus de 7.5 tonnes.
La vitesse y est limitée à 70 km/heure.

CARTE DU PARC D'ACTIVITÉS DE LA FORÊT AU BIGNON

-  Aire de covoiturage
-  Arrêt Aléop Transport à la demande
-  Portion de route interdite aux poids lourds de plus de 7.5T en transit, et limitée à 70 km/h.
-  Délimitation parc d'activités



Source : OpenStreetMap

Circulation apaisée sur le parc : tous responsables !

Sur le parc d'activités, la vitesse est limitée à 50 km/h.

Vitesse, priorités, stationnement, manoeuvre des poids lourds... la tranquillité et la sécurité est l'affaire de tous, responsabilisons-nous !